

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2025

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
 - en exercice : 10
 - qui ont pris part à la séance : 09
 - votants : 09

Date de convocation : 07/02/2025

Date d'affichage : 07/02/2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le treize février avril deux mil vingt-cinq à 18 h 40.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte - PERRIN Marie-Josèphe
 Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien
 COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent -

Absent excusé : Monsieur VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025 PAR ORANGE**

Le Maire donne acte au Conseil Municipal des installations existantes sur la commune de Portes-en-Valdaine et déclarées par ORANGE au 31 décembre 2024 :

1. Artères de télécommunication

- utilisation du sous-sol (conduite multiple) 0,416 Km d'artère
 - artère aérienne 8,854 km d'artère

2. Emprise au sol

* dont armoire 1

3. pas de pylône et d'antenne et plus de cabine sur la commune

La redevance d'occupation du domaine public pour 2025 s'établit comme suit avec l'application du **coefficient d'actualisation de 1,62182** :

Patrimoine 2024	Patrimoine total déclaré 2024	prix unitaire	Montant redevance brut
Artère aérienne (km)	8,854	40.00 €/km	354,16 €
Emprise au sol d'armoires (m ²)	1	20.00 €/m ²	20,00 €
Artère souterraine conduite (km)	0,416	30.00 €/km	<u>12,48 €</u>
Montant redevance 2025			386,64 €
386,64 € x 1,62182			<u>627,06 €</u>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, a pris acte de tout ce que dessus et donne tout pouvoir au maire pour la mise en recouvrement à l'encontre de ORANGE – CSPCF – TSA 28106 – 76721 ROUEN Cedex.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

